



Problème entre locataire et sous-locataire

Par didi

Bonjour,

Je suis locataire d'un appartement meublé.

Je l'ai mis en sous-location depuis 6 mois avec accord écrit de mon propriétaire.

J'ai fais signer un contrat de sous-location à la sous-locataire qui indique une date de fin du contrat et une période de préavis d'un mois si jamais cette personne ou moi-même désirions mettre fin au contrat de manière anticipée.

J'ai donc voulu exercer mon droit de préavis, j'ai notifié la sous-locataire un mois à l'avance, le 7 octobre elle est donc sensé quitter les lieux.

Ce qu'elle refuse, elle argue qu'elle a signé mais qu'elle s'en fout.

Que dit la loi ?

Si jamais elle refuse de partir le 7, et refuse aussi de partir à la fin du contrat (le 23 octobre), quels sont mes droits?

Je souhaite tout simplement récupérer mon appartement mais j'ai l'impression d'être pris en otage.

Comment puis-je récupérer mon appartement?

Merci bien

Par yapasdequoi

Bonjour,

Le contrat s'applique selon les termes convenus.

Contactez un huissier pour la mise en demeure de quitter les lieux.

Vous avez pris des risques avec cette sous-location, car l'expulser sera long et complexe. Vous devrez aussi respecter la trêve hivernale.